

**SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 040-254003270-20251212-LIT\_DL9\_121225-DE

**N° 9****Objet : Participations statutaires au budget annexe « Nettoyage du littoral landais » au titre de l'exercice 2026**

Le 12 décembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte.

**Etaient présents :**Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE
- M. Damien DELAVOIE

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M. Gilles DUCOUT
- M Gérard NAPIAS

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO - Commune de Biscarrosse
- M. Rudy MARECHAL - Commune de Capbreton
- M. Patrick FRAGNEAU - Commune de Gastes
- M. Jean WATIER - Commune de Lit-et-Mixe
- M. Christian BOIREAU - Commune de Messanges
- M. Daniel PUJOS - Commune de Mimizan
- Mme Nadine DURU - Commune d'Ondres
- M. Bernard COMET - Commune de Sainte-Eulalie-en-Born
- M. Gérard BERNARD - Commune de Seignosse
- M. Michel VILLEGER - Commune de Soorts-Hossegor
- M. Nicolas DOMET - Commune de Tarnos
- M. Cédric LAUSSU - Commune de Vielle-Saint-Girons
- M. Thomas ESPIL - Commune de Vieux-Boucau

**Avaient donné procuration :**

- M. Louis GALDOS à Mme Sandra TOLLIS
- M. François GUILLAMET à M. Daniel PUJOS
- Mme Frédérique CHARPENEL à M. Thomas ESPIL

**Etaient excusés :**

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- Mme Sophie WEBER -Communauté de Communes de Mimizan
- M. Romain BRUNET - Communauté de Communes Côte Landes Nature
- Mme Véronique BREVET - Commune de Labenne
- Mme Monique LAGOUETTE - Commune de Saint-Julien-en-Born

**Assistaient également à la réunion :**

- M. Jérôme BIREPINTE, commune de Seignosse
- Pour le Conseil départemental :
  - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL ET Mme Sylvie DUPOUY, Direction de l'Environnement
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

\* \* \*



**Le Comité Syndical,**

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « Nettoyage du littoral landais », les contributions des membres adhérant à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, selon les modalités définies par le Comité Syndical chaque année.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget annexe « Nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2026,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « Nettoyage du littoral landais »,

**D E C I D E :**

- d'approuver la clé de répartition des participations statutaires au budget annexe « Nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2026 pour ce qui concerne tant les prestations relatives au nettoyage et à la collecte mécanique que le transport et le traitement des apports et de fixer les participations statutaires au budget annexe « Nettoyage du littoral landais » de l'exercice 2026 à 753 670,33 € pour le Département des Landes et à 753 670,33 pour les Communautés de communes et communes adhérentes au bloc de compétence « Nettoyage du littoral landais » selon le tableau joint à la présente délibération,
- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

## PARTICIPATIONS STATUTAIRES 2026

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025



ID : 040-254003270-20251212-LIT\_DL9\_121225-DE

### BUDGET "Nettoyage du Littoral Landais"

COLLECTIVITES	PARTICIPATIONS COMPETENCE NETTOYAGE	Arrondi à
BISCARROSSE	88 419,90 €	88 420 €
C.C. COTE LANDES NATURE	104 319,03 €	104 319 €
C.C.MIMIZAN	67 297,89 €	67 298 €
CAPBRETON	81 461,13 €	81 461 €
LABENNE	32 790,78 €	32 791 €
MESSANGES	30 423,15 €	30 423 €
MOLIETS ET MAA	48 921,68 €	48 922 €
ONDRES	25 228,19 €	25 228 €
SEIGNOSSE	72 771,73 €	72 772 €
SOORTS HOSSEGOR	71 458,50 €	71 458 €
SOUSTONS	40 085,55 €	40 086 €
TARNOS	45 955,63 €	45 956 €
VIEUX BOUCAU	40 866,85 €	40 867 €
<b>TOTAL</b>	<b>750 000,00 €</b>	<b>750 000 €</b>
DEPARTEMENT DES LANDES	750 000,00 €	750 000 €